



La présente charte a pour objectif de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du collège Vasconie.

Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur:

- Loi « informatique et liberté » N°78—17 du 6 janvier 1978
- Loi « liberté de la presse » du 29 juillet 1881
- Loi de la communication audiovisuelle N°86-1067 du 30 septembre 1986
- Loi d'orientation sur l'éducation N°89-486 du 10 juillet 1989

Cette charte s'applique à toute personne autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique au collège. L'utilisation du matériel à d'autres fins est susceptible de relever de l'abus de confiance et donner lieu à des sanctions.

Accès aux ressources informatiques

Le collège met à disposition des élèves inscrits dans l'établissement des ressources informatiques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans leur utilisation des ordinateurs, leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques.



■ Chaque élève se voit attribuer un compte individuel (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique.

■ Les informations de chaque élève seront protégées.

Les élèves s'engagent à :

- ne pas divulguer leurs mots de passe à d'autres utilisateurs : chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur.
- ne pas utiliser un autre code utilisateur.
- à se déconnecter après chaque utilisation.

Les élèves s'engagent:

- à ne pas altérer des données appartenant à un autre utilisateur du réseau sans son autorisation.
- à ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation.
- à informer son professeur ou un responsable informatique pour toute anomalie constatée.

	
<p>■ Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques .</p>	<p>Les élèves s'engagent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ à prendre soin du matériel. ■ à respecter les règles d'usage des matériels informatiques précisées par les enseignants. ■ à utiliser les ressources informatiques que sous la responsabilité d'un membre du personnel éducatif. ■ à accéder aux ressources informatiques qu' à des fins pédagogiques. ■ à demander l'autorisation au(x) professeur(s) ou responsable pour toute autre activité. ■ à n' imprimer que le strict nécessaire et lorsque l'autorisation lui a été donnée .
<p>■ Chaque élève dispose d'un accès à internet pour mener des recherches d'informations à but scolaire.</p>	<p>Les élèves s'engagent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ à ne pas se connecter à un site sans y être autorisé ou sur un site sans rapport avec la recherche demandée par le professeur.(*) ■ à demander l'autorisation au professeur ou responsable pour toute autre utilisation (téléchargement de fichiers, chat..)
<p>■ Chaque élève peut demander à ce que sa vie privée soit respectée.</p>	<p>Les élèves s'engagent lors d'échanges sur la messagerie du réseau, de courriels ou de publications sur le web à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.(**) ■ ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui.(**) ■ ne pas publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées.(**)

(*) Les adresses de sites internet consultées sont enregistrées et analysées en permanence par les administrateurs ou tout autre membre habilité.

(**) En intranet, les administrateurs à la demande de la Principale peuvent contrôler le contenu des messages émis.

Lu et approuvé par

Annexe à la charte d'utilisation de l'informatique pédagogique

Site Intranet et Internet de l'établissement.

Différence entre site Intranet et Internet:

Site Intranet: Le site Intranet de l'établissement n'est accessible que par les élèves et le personnel à l'intérieur du collège. Il nécessite l'utilisation de l'un des ordinateurs du collège. C'est un outil de communication, de partage de ressources et d'expériences.

Site Internet: Le site Internet qui peut reprendre une partie du contenu du site Intranet, est accessible par toute la communauté internet. Il est accessible de tout ordinateur relié au réseau mondial. Ce site est en cours de construction.

Dans le cadre de différents projets pédagogiques de l'établissement, l'équipe éducative peut être amenée à utiliser des photos des élèves du collège parmi lesquels il y a le(s) votre(s).

Celles-ci sont prises dans le cadre de différentes activités pédagogiques menées au collège (sorties et séjours pédagogiques, UNSS...)

La loi nous fait obligation d'avoir votre autorisation pour cette utilisation.

L'article 9 du code civil pénal stipule:

- Chacun a droit au respect de sa vie privée.
- Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits.
- C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation.

S'agissant de mineur, ce droit à l'image, mais aussi de plus façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'élèves ne peut-être publiée sur Internet sans une autorisation des parents (ou tuteurs, responsables légaux...).

Afin de faciliter cette gestion et bien évidemment en cas de désaccord avec une telle utilisation de l'image de votre enfant, vous voudrez bien nous faire savoir votre refus par écrit.